

A. Délibération

Thématique Sport

I. Présentation et validation de la phase Avant-Projet Sommaire recalé du centre aquatique (pièces jointes)

Le Président, comme il a pu l'indiquer lors de plusieurs séances du Conseil Communautaire, souhaite la transparence sur le dossier de construction du centre aquatique. Par ailleurs, il s'est engagé devant les élus sur des délais et une enveloppe financière, c'est pourquoi, il souhaite aujourd'hui, au vu de l'APS recalé et des différentes concertations avec la ville de Crest, présenter l'avancement du dossier et l'étude de fréquentation suite aux questionnements des élus et des habitants.

Le Président retracera les principales étapes du projet depuis 2014 (voir document en annexe I).

Suite à des demandes des élus et en réunion publique, le Président a également souhaité reprendre l'étude liée à la fréquentation et au coût d'exploitation du futur équipement. Cette étude a été présentée lors d'une réunion de travail avec les membres du bureau et les maires des communes du territoire le 28 juin 2018. Elle a été validée par l'ensemble des élus présents, et confirme la 1^{ère} étude de décembre 2014 ainsi que le coût d'exploitation. Elle ne remet pas en cause la faisabilité du projet.

Le Président explique que, lors de la réception de l'APS recalé, suite à l'étude géotechnique de niveau 2 et suite à la rencontre de la ville de Crest avec la DDT, il est ressorti que des travaux supplémentaires devaient être mis en œuvre. Il s'agit principalement du cuvelage et de la réhausse de l'ensemble du bâti suite aux risques d'inondation. A cela s'ajoute, d'une part, des travaux tels que l'enfouissement des lignes électriques et télécom etc., travaux non pris en compte au stade APS, et d'autre part, une demande de la ville de Crest de rendre le bassin extérieur plus profond.

Suite à différents échanges, la ville de Crest prendra en charge des travaux comme par exemple le confortement des berges demandé par la DDT et la réalisation du parking Nord dont le tènement appartient à la ville. Le détail vous sera communiqué lors de la séance du Conseil.

Le coût des travaux s'élève donc à fin Juin 2018 à :

- 8 028 555 € HT (dont 660 240 € de cuvelage, de surélévation et d'accès à la parcelle + 34 000 € de surprofondeur du bassin extérieur),
- 185 360 € pour autres frais (enfouissement réseaux, Branchements et taxe d'aménagement),
- 1 732 913 € de frais de maîtrise d'œuvre.

Ainsi, nous arrivons à une estimation en phase APS recalé de 9 946 915 € HT.

A laquelle s'ajoutent :

- La réévaluation des coûts suivant les indices INSEE en vigueur à hauteur de 500 000 €,
- Le coût du personnel (Equipe Projet) à hauteur de 225 000 €,
- Le montant lié au seuil de tolérance de 3%, soit environ 270 000 €.

Soit au total 10 941 828 €.

Le Président, a demandé au printemps dernier, aux services et à la maîtrise d'œuvre de travailler sur le projet afin d'optimiser les coûts.

Le Président tient à souligner que ce projet faisait également l'objet de demandes de financements, dont voici le détail :

Organisme	Montant € HT
Dotation de soutien à l'investissement public 2017 (20% maximum)	1 800 000
CNDS (déposé après approbation de l'APS recalé)	500 000
Conseil Régional (en cours)	1 000 000
Conseil Départemental – phase APD	86 000
Conseil Départemental – après l'APD	1 414 000
TOTAL	4 800 000

La ville de Crest, après demande de la CCCPS, a accepté que vienne en recette complémentaire, la cession à la CCCPS (à l'euro symbolique) du terrain actuel de la piscine, qui a été estimé par les Domaines à 400 000 €. Les services estiment les coûts liés à la déconstruction à 100 000 €. Suite à une réunion entre le Président et M. le Maire de Crest, des engagements complémentaires de la part de l'Etat et de la Région permettront des subventions d'un montant d'à minima 800 000 €. A noter aussi, l'engagement verbal de la CCVD pour un financement de la partie Investissement. Les recettes supplémentaires (hors CCVD) s'élèvent ainsi à 1 100 000 €.

Connaissant aujourd'hui le coût estimatif de l'ensemble du projet avec les aléas recensés jusqu'alors, connaissant le montant des subventions possibles ou accordées, les recettes complémentaires escomptées, le Président a donc demandé aux services une simulation de l'impact fiscal. Cette simulation sera présentée lors de ce Conseil Communautaire.

Le Président indique que la simulation fera apparaître la prise en compte du besoin en investissement et du déficit de fonctionnement, et qu'à la vue des dépenses déjà engagées, il proposera au budget prochain l'augmentation des taux liés à ces dépenses. Les recettes escomptées permettraient alors de rembourser les dépenses engagées depuis 2014, soit 408 042 €.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, le Président propose au Conseil Communautaire la validation de l'APS recalé dans un souci de transparence et de clarté vis à vis de tous les élus.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- ***de valider l'APS recalé,***
- ***de valider la proposition du Président d'intégrer le principe d'une augmentation fiscale nécessaire au budget 2019.***

B. Questions diverses